

*Autorité nationale de régulation du  
secteur énergétique (ANARSE)*

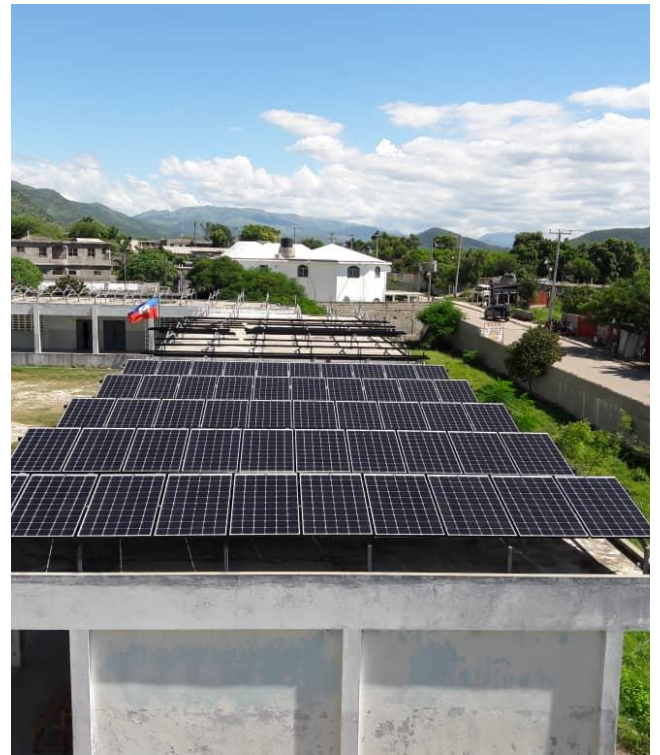
*Rapport  
annuel*

*2021-  
2022*

# RAPPORT ANNUEL 2021-2022



# Mot du Directeur général



## CETTE ANNÉE, L'ANARSE A TRAVAILLÉ POUR AMENER L'ÉLECTRICITÉ EN MILIEU RURAL

En 2016, le secteur de l'énergie électrique en Haïti a été réformé pour stimuler les investissements privés. L'Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Énergie (ANARSE) a été créée pour assurer une concurrence saine.

Opérationnelle depuis octobre 2017, elle travaille avec les futurs opérateurs privés en vue d'accroître l'accès à l'électricité dans les zones rurales dans le cadre, notamment, du Programme haïtien d'accès des communautés rurales à l'énergie solaire (PHARES).

Le secteur de l'énergie électrique en Haïti a été réformé par des décrets du 6 janvier 2016. L'objectif visé est de redynamiser ce secteur en mettant en place de nouvelles normes juridiques qui favorisent les investissements privés dans les domaines de la production, du transport, de la distribution et de la commercialisation de l'électricité. Ainsi, le cadre légal et réglementaire, jusqu'alors essentiellement monopolistique, a évolué vers une libéralisation du secteur de l'énergie. Désormais, la participation des entreprises privées est encouragée.

Pour assurer une transition graduelle et une mise en œuvre harmonieuse de ces nouvelles décisions juridiques, les décrets du 6 janvier 2016 ont également créé une autorité de régulation : l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Énergie (ANARSE).

Cet organisme autonome, placé sous la tutelle du Ministère des Travaux Publics, des Transports et des Communications, a pour mission de s'assurer de l'application des principes, règles et procédures établis dans le domaine de l'énergie.

L'ANARSE n'a pas vocation à se substituer à l'opérateur public historique, mais doit se placer au-dessus de lui et des opérateurs privés pour assurer une concurrence équitable au bénéfice des usagers..

Dans ce rapport annuel, nous présentons le bilan des actions menées par l'ANARSE au cours de la période allant d'octobre 2021 à septembre 2022.

Ce rapport se divise en deux parties. La première partie présente un état d'avancement des projets selon les 3 axes d'interventions définis dans la stratégie d'électrification du gouvernement haïtien:

1. renforcement et extension du réseau métropolitain de Port-au-Prince,
2. modernisation des réseaux régionaux &
3. développement de solutions hors réseau (mini-réseaux et systèmes solaires domestiques).

La seconde partie du rapport traite des actions de renforcement de capacités de l'ANARSE.

En effet, la réussite des projets et des actions relevant des trois axes d'interventions précitées dépend de la capacité de l'ANARSE à gérer les risques et contraintes tels que le recrutement du personnel qualifié, la collaboration des partenaires... L'amélioration de l'environnement des affaires, la stabilité politique et économique, la disponibilité des terrains et les financements nécessaires constituent d'autres paramètres tout aussi importants.

Malgré les défis, l'ANARSE est déterminée à réguler efficacement le secteur de l'énergie en Haïti. Nous avons déjà pris des mesures pour résoudre certaines contraintes, grâce à notre personnel qualifié, des collaborations avec des partenaires et un effort pour renforcer les synergies avec les acteurs du secteur. Nous sommes convaincus que, grâce à l'engagement continu de nos partenaires, nous pourrions surmonter ces défis et atteindre nos objectifs.

**Au nom de tous les employé.e.s de l'ANARSÉ, je vous remercie pour votre confiance, partenariat et engagement continu.**

*Evenson Calixte*

Evenson Calixte, Ing., PhD  
Directeur Général



# ETAT D'AVANCEMENT



## **Axe 1: Renforcement et extension du réseau métropolitain de Port-au-Prince**

Pour faire face à la saturation des sous-stations de distribution et la capacité limitée des lignes de transport existantes, l'Electricité d'Haïti (Ed'H) est en train d'implémenter un projet de renforcement du réseau de la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Ce projet, financé par un prêt concessionnel du gouvernement Taiwanais, vise à construire (ou rénover) les infrastructures suivantes:

- Rénovation d'un poste de transformation et de neuf (9) sous-stations de distribution ;
- Construction de quatre (4) nouvelles sous-stations de distribution ;
- Construction de 62 km de lignes de transport d'électricité.

Ces actions permettront de moderniser le réseau métropolitain afin de rendre possible l'augmentation et la diversification de la production d'électricité.

Du côté de la production, une nouvelle centrale à gaz d'une capacité de 60 MW est en construction afin de disposer d'une puissance en garantie permettant d'intégrer les sources d'énergies renouvelables intermittentes. Les actions en cours de réalisation dans cet axe seront présentées dans le bilan de l'Ed'H. Le régulateur vient en appui dans la mise en œuvre de ce projet.



Légende

## **Axe 2: Modernisation des réseaux régionaux**

La mise en concession du service public de la production, du transport et de la distribution d'énergie électrique a été lancée dans trois réseaux régionaux (Nord'Est, Miragoane et Sud (Cayes) à partir d'appels d'offres en 2019. L'objectif était de trouver des opérateurs privés pouvant assurer l'exploitation des réseaux régionaux (production et distribution de l'énergie électrique). Pour chaque réseau, il était question de construire une centrale solaire photovoltaïque (PV) d'une capacité d'au moins 25% de la puissance de la centrale électrique à gaz. Malheureusement, les trois appels d'offres lancés ont été infructueux. L'ANARSE compte les restructurer afin de les relancer.

# Programme principal

## Le Programme Haïtien d'Accès des communautés Rurales à l'Énergie Solaire

Le Gouvernement haïtien a lancé les premiers cycles du Programme haïtien d'accès des communautés rurales à l'énergie solaire (PHARES). Ce programme vise à permettre l'accès à des services d'énergie propre à moindre coût, tout en favorisant l'utilisation productive de l'énergie dans les secteurs agricole et commercial. Il est une initiative conjointe du Ministère des Travaux Publics, des Transports et des Communications (MTPTC) via la Cellule Energie, l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Energie (ANARSE) et l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Economie et des Finances (UTE-MEF). Il est financé par la Banque interaméricaine de développement (BID) via le projet d'amélioration de l'accès à l'électricité en Haïti et la Banque Mondiale via le projet d'énergies renouvelables pour tous - SREP.

Le programme est basé sur la sélection de sites, la prévision de la demande et la construction d'un réseau de distribution dans les communautés cibles, ainsi que sur l'établissement de modèles pour les partenariats public-privé et la participation des développeurs du secteur privé. Le programme a pour objectif d'accroître l'accès des communautés rurales et périurbaines à l'énergie solaire, avec un potentiel de générer plus de 100MW de solaire photovoltaïque et stockage.

Il prévoit à court terme une combinaison de panneaux solaires photovoltaïques, de stockage et de groupes électrogènes diesel de secours. A moyen et long termes, il pourra inclure l'intégration de l'hydroélectricité, de l'énergie éolienne et de la biomasse pour des mini-réseaux de taille plus importante dans les zones où ces énergies renouvelables sont disponibles.



## POURQUOI LE PHARES ?

01

UN

Moderniser le secteur de l'électricité afin d'élargir l'accès à un service d'électricité abordable, accessible et de haute qualité dans les zones rurales et périurbaines.

02

DEUX

Une initiative conjointe de la Cellule Energie (MTPTC), de l'ANARSE et de l'UTE-MEF financée par la BID et la Banque Mondiale.



<http://anarse.gouv.ht/phares>

03

TROIS

Augmenter l'accès des communautés rurales et périurbaines à l'énergie solaire à travers des mini-réseaux développés par des opérateurs du secteur privé.

L'impact attendu du programme PHARES comprend :

- L'amélioration des revenus grâce à de nouvelles sources d'emploi , notamment dans les activités non agricoles ;
- L'amélioration des conditions de vies ; la vie domestique et les loisirs ;
- Le gain de temps dans les tâches ménagères ;
- L'augmentation de la productivité des entreprises à domicile et création de nouvelles entreprises à domicile ;
- L'augmentation de la productivité agricole, des petits commerces et industries grâce à des revenus plus élevés ;
- L'amélioration des résultats en matière de santé et réduction de la mortalité grâce à une meilleure qualité de l'air intérieur ;
- Une fécondité réduite à moindre coût, obtenue par des canaux d'information utilisant l'électricité ;
- Les avantages des biens publics, tels que l'amélioration de la sécurité et la réduction de la contamination environnementale.

Dans le cadre du programme d'électrification rurale du gouvernement, cinq (5) micro-réseaux sont en train d'être construits et huit (8) autres sont en phase finale de négociation. L'état d'avancement des projets est présenté dans le tableau suivant.

Projets et composantes	Etat d'avancement	Prochaines étapes
<p>Projet Énergies Renouvelables pour Tous (SREP)</p> <p>Sources de financement : SREP, ESMAP, IDA</p> <p>Composante 2 du projet: Concession de mini-réseaux</p> <p>Lieu d'exécution : National, spécifiquement dans les zones rurales et péri-urbaines non-desservies par l'EDH.</p>	<p>Appel d'offre lancé en janvier 2019 (RFP1)</p> <p><b>Firme HER :</b> Étape de négociation terminée sur les termes définitifs de contrat avec la firme HER pour la concession des mini-réseaux de la Gonâve (Anse à Galets et Pointe à Raquette) qui auront 8638 connexions. Mini-réseau Anse à Galets : 2300 kW  Mini-réseau Pointe à Raquette : 270 kW.</p>	<p>Les documents de concession ont été envoyés à la firme HER pour signature. La Signature des concessions de la Gonâve aura lieu probablement au cours du mois de juillet 2022</p>
<p>Projet Énergies Renouvelables pour Tous (SREP)</p> <p>Sources de financement : SREP, ESMAP, IDA</p> <p>Composante 2 du projet (PHARES): Concession de mini-réseaux</p>	<p>PHARES 1 : Première fenêtre (Septembre 2020)</p> <p><b>Firme EARTHSPARK :</b> Étape de négociation terminée entre l'ANARSE, la Cellule Énergie et la firme Earthpark sur les termes définitifs de contrat pour la concession de 6 mini-réseaux</p>	<p>Demande de non-objection de la Banque Mondiale, de la BID et de la CNMP de tous les documents contractuels incluant les aspects techniques et financiers discutés</p>

Projets et composantes	Etat d'avancement	Prochaines étapes
	<p>suivants : La Cahouane (Tiburon), Marfranc, Dame Marie, Anse d'Hainault, Beaumont et Chambellan.</p> <p>Nombre de connexions prévues : 5555</p> <p><b>Firme SKDK:</b></p> <p>Étape de négociation pratiquement finalisée avec la firme SKDK sur les documents contractuels pour le mini réseau de de la commune de Carice. Discussions sur les documents techniques et financiers en cours entre la Cellule Énergie, ANARSE et SKDK.</p> <p><b>PHARES 2 : Seconde fenêtre (Novembre 2020)</b></p> <p><b>Porteur du projet : ISTEAH</b></p> <p>Révision de la proposition par la firme après réception des commentaires des bailleurs sur le rapport d'évaluation pour le mini-réseau d'une section communale dans la commune de Milot</p> <p>Réceptions provisoires partielles des réseaux de distribution effectuées au cours de la période allant du 18 au 23 décembre 2020.</p> <p>Marché pour la construction de la centrale hybride solaire PV/génératrice diesel de la commune de Mont Organisé attribué à la firme Enviroearth. Démarrage des travaux de construction depuis le mois de janvier 2021.</p>	<p>Discussion autour de la proposition finale et Processus de validation de tarif.</p> <p>Négociations des aspects techniques et financiers avec la firme retenue.</p> <p>Discussions sur les documents de contrat de concession</p>



Projets et composantes	Etat d'avancement	Prochaines étapes
<p>Projet ERAF Sources de financement : Gouvernement du Japon avec contribution du gouvernement Haïtien</p> <p>Construction de 3 mini-réseaux solaires photovoltaïques avec stockage</p> <p>Lieu d'exécution : Nord-Est (Capotille, Mont-Organisé, Vallières)</p>	<p>Réceptions provisoires partielles des réseaux de distribution effectuées au cours de la période allant du 18 au 23 décembre 2020.</p> <p>Marché pour la construction de la centrale hybride solaire PV/génératrice diesel de la commune de Mont Organisé attribué à la firme Enviroearth. Démarrage des travaux de construction depuis le mois de janvier 2021.</p> <p>Marché pour la construction des centrales hybrides solaire PV/génératrice diesel des communes de Capotille et de Vallières attribué au consortium Green Energy et Geninov.</p> <p>Réalisation d'une enquête de terrain en vue d'évaluer le nombre potentiel de clients de chaque mini réseau des centrales de Capotille et Vallières. Lancement du processus d'appel d'offres pour le recrutement d'un opérateur pour assurer la gestion et l'exploitation des trois mini réseaux à travers le programme PHARES.</p> <p>Réception et évaluation des dossiers de candidatures</p> <p>Rédaction du rapport d'évaluation</p>	<p>Finalisation des travaux de construction et mise en service de la centrale hybride de Mont Organisé.</p> <p>Etat d'avancement des travaux : autour de 96 % La fin des travaux est prévue pour le mois de septembre 2022.</p> <p>Poursuite des travaux de construction des centrales hybrides de Capotille et Vallières</p> <p>Lancement d'un processus accéléré pour recruter un opérateur pour assurer la gestion et l'exploitation provisoire des mini réseaux, plus particulièrement celui de Mont Organisé.</p> <p>Reprise du processus d'appel d'offres pour le recrutement d'un opérateur pour assurer la gestion et l'exploitation des trois mini réseaux à travers le programme PHARES.</p>
<p>Projet AMACEH Sources de financement: BID, USAID Composante: Construction de la centrale solaire photovoltaïque du PIC (Caracol)</p>	<p>Adaptation du DAO pour la relance du processus d'appel d'offres.</p> <p>Lancement d'un processus d'appel d'offres restreint avec une liste de six firmes ou groupement de firmes qui avaient participé au premier processus d'appel d'offres.</p>	<p>Signature du contrat entre le MEF et le groupement Siemens/Wineco/Living Energy/Win&amp;R pour la conception et la construction de deux centrales solaires PV (4 MWc et 8 MWc) avec un système de stockage par batterie pour assurer la régulation de la fréquence (5 MWc/2.5 MWh).</p>

Projets et composantes	Etat d'avancement	Prochaines étapes
	<p>L'UTE a reçu deux offres de la part de deux groupements à la date de réception des offres. Un comité d'évaluation composé des cadres de l'UTE et la Cellule Énergie a réalisé l'analyse des offres reçues. Le Comité a rédigé, puis révisé le rapport final en prenant en compte les commentaires de la BID.</p> <p>La BID a accordé sa non Objection à la version amendée du rapport d'évaluation le 21 Novembre 2021.</p> <p>Selon les recommandations de ce rapport, le marché pour la conception et la construction des centrales solaires PV avec batterie de stockage est attribué au groupement dénommé : Siemens/Wineco/Living Energy/Win&amp;R.</p>	<p>Le contrat est signé par le groupement. On attend maintenant la signature du Ministre de l'Économie et des Finances.</p>
<p>Projet de construction de la centrale solaire du mini-réseau de Dondon.</p> <p>Source de financement: Caribbean Renewable Energy Fund (CREF) des Emirats Arabes Unis</p>	<p>Rapport de faisabilité finalisé</p> <p>Recrutement de la firme de construction de la centrale solaire ENZEN par Masdar des Emirats Arabes Unis qui est l'agence d'exécution</p> <p>Réunion de démarrage a eu lieu entre la Cellule Energie, l'ANARSE, Masdar et la firme de construction ENZEN</p> <p>Le Project Executive Plan a été livré par l'agence d'exécution ainsi que les parties 1 et 2 des travaux d'Ingénierie. La révision d'ingénierie est en attente de non-objection.</p>	<p>L'ANARSE et la Cellule de l'Énergie travaillent sur le Plan de Gestion environnemental et social(PGES) du projet.</p> <p>Le lancement des Travaux de construction sur le site est prévu pour le 2ème trimestre de 2023.</p> <p>Le projet inclura la construction d'une centrale solaire et un système de stockage avec les capacités suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 785 kWp PV.</li> <li>● 1151 kWh de stockage utilisable avec une capacité de puissance maximale de 600 kVA.</li> <li>● Transformateur de 500 kVa</li> </ul>



## Systèmes solaires domestiques (en réseau ou individuels)

En plus de l'extension du réseau régional et de l'implantation de mini-réseaux locaux, le gouvernement haïtien a également mis en œuvre une stratégie d'électrification pour les zones reculées du pays en utilisant des systèmes solaires individuels ou des micro-réseaux solaires bouclés pour alimenter les foyers ruraux.

Cela permet à chaque famille d'avoir un éclairage de qualité pour améliorer le travail scolaire des enfants, la lecture et la recharge de téléphones, entre autres avantages. Cela évite également les dépenses pour l'achat régulier de kérosène et de bougies.

L'ANARSE a identifié plus de 200,000 ménages qui pourraient bénéficier de cette solution.

Les micro-réseaux solaires bouclés pourraient également être utilisés pour les petits commerces et les industries à des fins productives. Le projet pilote est installé par une entreprise haïtienne Alina Enèji dans la commune de Marchand Dessalines avec plus de 200 connexions.

# RENFORCEMENT DE CAPACITÉS



Pour renforcer les capacités de l'ANARSE, plusieurs documents ont été rédigés. Le tableau ci-dessous présente une description sommaire des différents documents élaborés.

<b>Actions</b>	<b>Description</b>	<b>Remarque</b>
Rédaction du manuel de procédures et réglementations	<p>Le Manuel formalise l'ensemble des procédures de demande, d'instruction, de délivrance, d'annulation et de renouvellement des licences, droit d'exploitation et concession relatives aux domaines de production, transport, distribution et commercialisation de l'énergie électrique tel que prévu par l'article 5 du décret du 6 janvier 2016 régissant le secteur de l'énergie électrique publié dans le Moniteur no 23 du 3 février 2016.</p> <p>Il prévoit en outre ses modalités de mise à jour.</p>	Ressources financières supplémentaires à mobiliser pour la mise en place de la Direction de Régulation.
Elaboration du manuel des opérations	<p>Le Manuel synthétise les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ANARSE issues de son décret institutionnel et d'autres textes légaux et réglementaires.</p> <p>Il prévoit en outre ses modalités de mise à jour.</p> <p>Il est destiné essentiellement à un usage interne en qualité d'aide-mémoire</p>	
Rédaction du document portant sur la structure organisationnelle de la Direction de Régulation	<p>La direction de la régulation est chargée des affaires juridiques, du partenariat, de la tarification et des doléances. Elle a à sa tête un directeur technique appartenant à la fonction publique et disposant de formation et de compétences dans les domaines relevant de la direction.</p> <p>La direction de la régulation comprend deux services divisés en unités. Chaque service relève d'un sous-directeur et chaque unité a à sa tête un coordonnateur.</p>	

Actions	Description	Remarque
	<p>Les services relevant de la DAJ sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le service des affaires juridiques</li> <li>2. Le service du partenariat, de la tarification et des doléances</li> </ol>	
<p>Elaboration d'un règlement sur le système de mini-réseau</p> <p>Support technique: National Renewable Energy Lab (NREL) des Etats-Unis</p> <p>Source de financement: USAID</p>	<p>Le présent règlement détermine les modalités de création, d'installation et de fonctionnement d'unité de production, de transport et de distribution d'énergie électrique de moins de 2,5 MW par les personnes morales ou physiques, de droit privé ou de droit public. Il s'applique à tout système de « mini-réseau » c'est-à-dire tout système d'approvisionnement en électricité isolé disposant de son propre réseau de production et de distribution, fournissant de l'énergie électrique aux consommateurs et non-connecté au réseau primaire</p>	<p>Une consultation publique se tiendra au cours de l'année 2023.</p>
<p>Elaboration d'un Plan décennal de développement du secteur de l'électricité</p>	<p>Pour adresser les enjeux liés à la transition énergétique, le gouvernement haïtien a décidé d'élaborer un plan de développement du secteur de l'électricité. Ce plan abordera le développement et la diversification des sources d'énergie renouvelables, la mise en place de nouvelles infrastructures de production et de stockage d'énergie, l'interconnexion des réseaux nationaux et régionaux et également la mise en œuvre de stratégies pour relever les défis de la distribution et de la commercialisation de l'électricité. L'accent est mis sur un mix énergétique (solaire, éolien, biomasse, hydraulique et gaz) protégeant l'environnement.</p>	<p>Le processus d'appel d'offres pour recruter une firme de consultation est en cours de réalisation</p>



# Secteur pétrolier

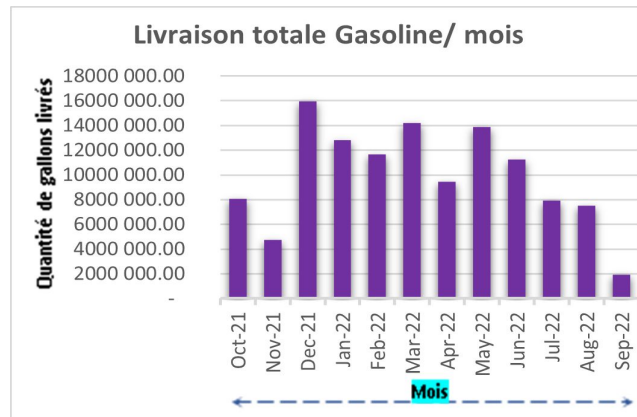
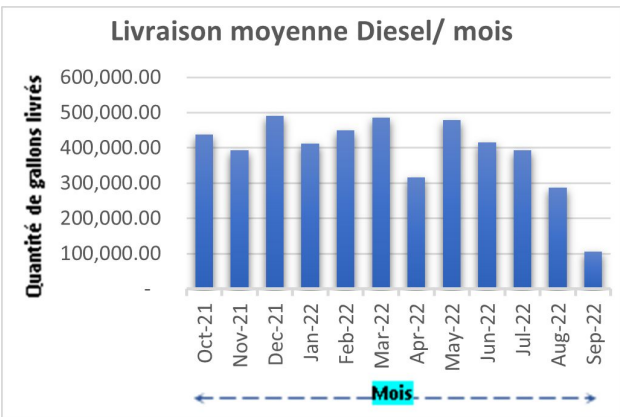
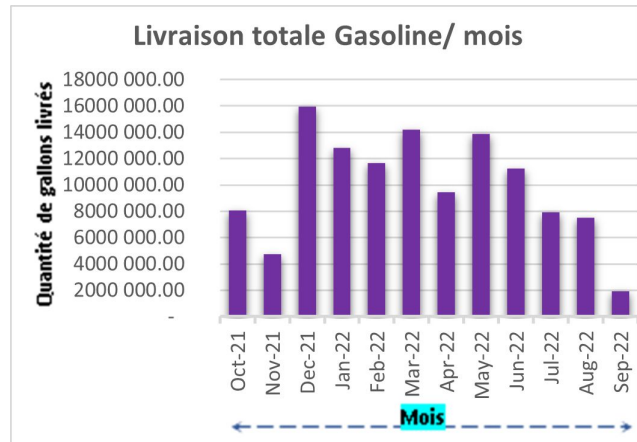
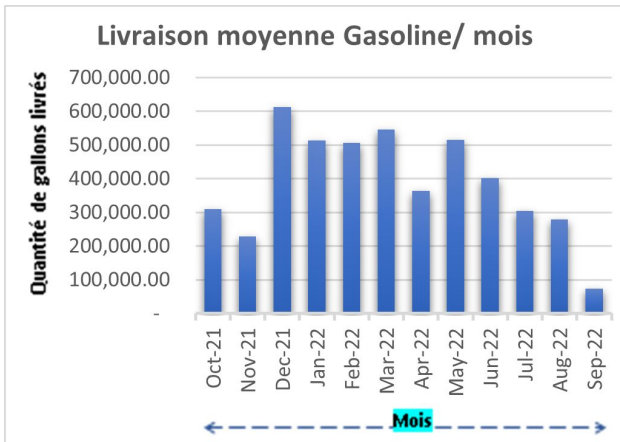
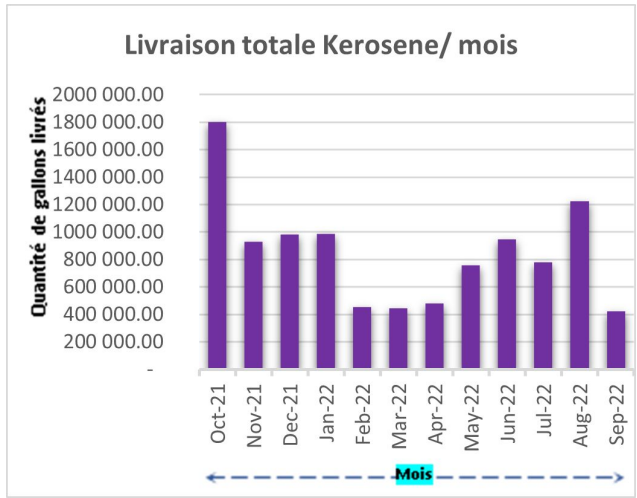
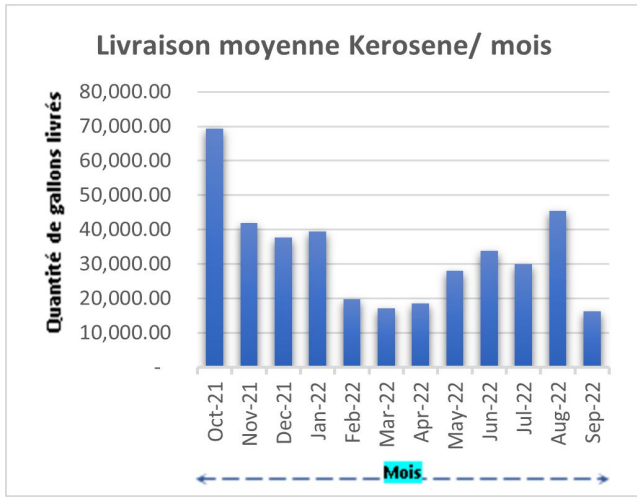
## Statistiques sur les importations des produits pétroliers - Données collectées par l'ANARSE

L'ANARSE collecte depuis novembre 2021 les informations sur la quantité de produits pétroliers livrés quotidiennement sur tout le territoire national avec la collaboration des différents terminaux. Cette collecte d'informations vise la création d'une base de données sur la consommation en carburant du pays. Ceci devrait faciliter également la planification des commandes par le gouvernement haïtien ou les personnes responsables, afin d'éviter le plus possible la pénurie en produits pétroliers. Des rapports hebdomadaires, mensuels et un rapport annuel sont rédigés pour présenter ces données.

## Collaboration avec le MAE sur les coopérations externes

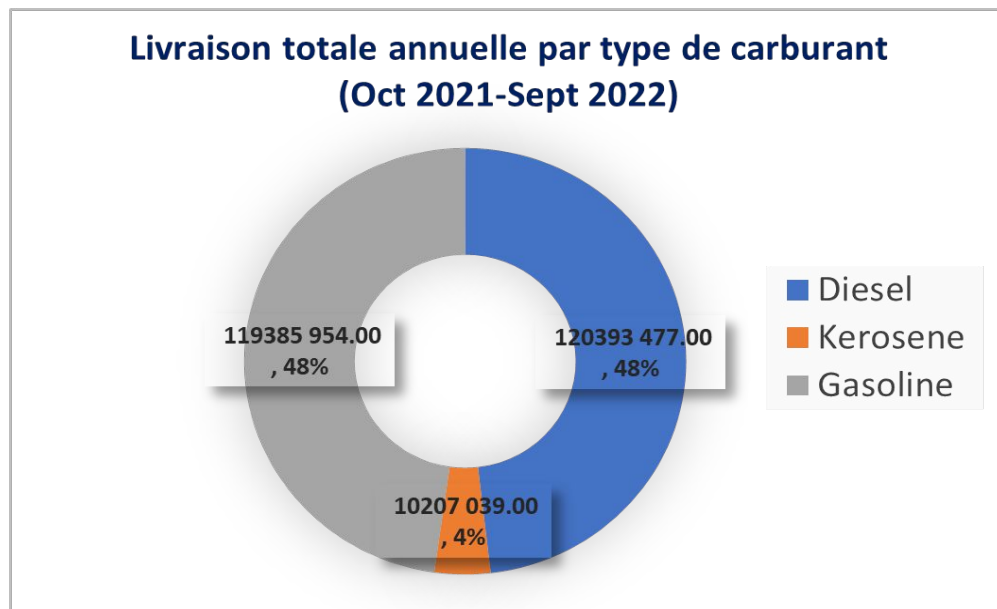
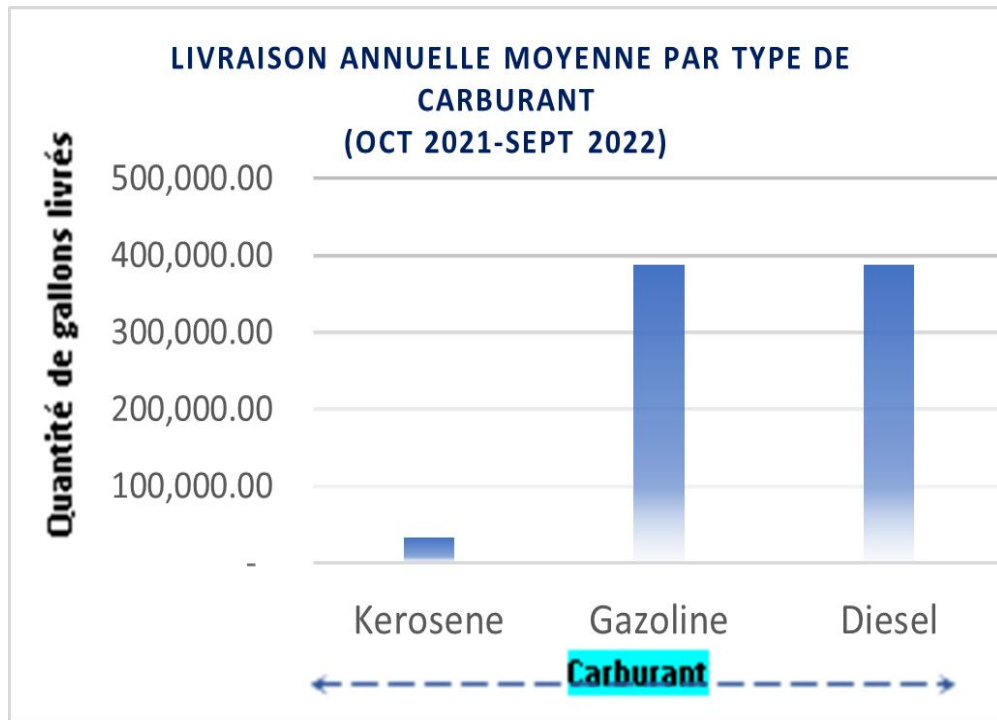
L'ANARSE a mis à disposition du Ministère des Affaires Étrangères (MAE), des cadres de son département d'électrification rurale pour des séances de réunions intersectorielles. Cette collaboration a permis de fournir aux différentes délégations qui ont représenté Haïti au cours de l'année (9ème Sommet des Amériques et la 77 Assemblée Générale des Nations Unis), plus d'informations sur la vision et les actions du gouvernement dans le secteur de l'Énergie. Ceci afin que les délégations servent de bras techniques dans les coopérations externes que le MAE coordonne comme celle avec L'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA).

# Les statistiques en nombre de gallons de produits pétroliers livrés de novembre 2021 à septembre 2022





Deux graphes pour fournir d'une part, une vue d'ensemble de la livraison moyenne pour chaque carburant, d'autre part, une représentation de la totalité des livraisons en pourcentage de type de carburant.



On constate un certain équilibre entre le diesel et la gasoline. Leur utilisation est plus ou moins égale parmi les utilisateurs. Les deux totalisent environ 24 fois la quantité de kérosène livrée.



## MISSION

Assurer la promotion et le développement du secteur énergétique par la régulation des activités de production, d'exploitation, de transport, de distribution et de commercialisation de l'électricité sur toute l'étendue du territoire national.

## INTERVENTIONS

Études, Explorations de construction, Exploitations de production, de transmission, de stockage, de distribution, d'importation, d'exportation, de commercialisation et toutes autres activités relatives à l'électricité.

## COMPÉTENCES

Combustibles fossiles, énergie hydraulique, nucléaire, géothermique, solaire, éolienne, énergie non conventionnelle et toutes formes présentes et futures d'énergie.

## CONTACT

Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Énergie (ANARSE)  
#2 Rue Marcadieu, Bourdon  
[www.anarse.gouv.ht](http://www.anarse.gouv.ht)

## Rapport annuel 2021-2022

En 2016, le secteur de l'énergie électrique en Haïti a été réformé pour stimuler les investissements privés. L'Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Énergie (ANARSE) a été créée pour assurer une concurrence saine. Opérationnelle depuis octobre 2017, elle travaille avec les futurs opérateurs privés en vue d'accroître l'accès à l'électricité dans les zones rurales dans le cadre, notamment, du Programme haïtien d'accès des communautés rurales à l'énergie solaire (PHARES).

